

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE DEUK

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM ET INOUBOU DIVISION

DEUK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
AUPRES DE LA COMMUNE DE DEUK
CIPM-DEUK**

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK

DEMANDE DE COTATION

N° 002/DC/C./DK SG/SPM/CIPM/2024 DU 22/07/2024

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK
DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU,
REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE**

**FINANCEMENT : BIP MINSANTE - EXERCICE 2024.
MONTANT TTC : 15 000 000 FCFA ;
DELAI D'EXECUTION : DEUX (02) MOIS.**

DEMANDE DE COTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION	
PIECE N° 2 - LETTRE D 'INVITATION A SOUMISSIONNER	
PIECE N° 3 - REGLEMENT DE CONSULTATION	
3.1 - Le dossier de consultation	
3.2 - Préparation des offres	
3.3 - Dépôt des offres	
3.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	
3.5 - Attribution de la lettre commande	
PIECE N° 4 - MODELES D'ANNEXES	
4.1 - Lettre de soumission	
4.2 - Caution de soumission.....	
4.3 - Description technique des prestations	
4.4 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif	
4.5 - Tableau de comparaison des offres	
4.6 - Liste des banques agréées	
PIECE N° 5 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	
LETTRE-COMMANDE	
SOMMAIRE	
CHAPITRE I : GENERALITES	
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE - COMMANDE.....	
CHAPITRE III : DISPOSITION FINANCIERE	
CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES	

PIECE N° 1 :
AVIS DE CONSULTATION (ADC)

VERSION FRANCAISE

DEMANDE DE COTATION

N° 002/DC/C./DK SG/SPM/CIPM/2024 DU 22/07/2024

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

MONTANT TTC : 15 000 000 FCFA

FINANCEMENT : BIP MINSANTE - EXERCICE 2024.

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le Maire de la Commune de Deuk, Maître d'ouvrage lance pour le compte de la Commune de Deuk, une demande de cotation relative à l'**acquisition du matériel médical au CMA de Deuk dans la Commune de Deuk, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.**

LOT	Intitulé du projet	Montant Prévisionnel TTC en FCFA	Caution en FCFA
1	EQUIPEMENTS ET MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK	15 000 000	300 000

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du Service Technique de la Commune de Deuk contre présentation d'une quittance d'un montant de Trente **mille (30 000) Francs CFA** payable à la Recette Municipale de Deuk.

2. Participation

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises et Établissements de droit camerounais ayant une expérience minimum avérée.

3. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

4. Conditions de dépôt des offres

4.1 - Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe anonyme adressée au Maire de la Commune de Deuk, Maître d'Ouvrage), à déposer au Service technique de la Commune de Deuk.

4.2 - L'enveloppe anonyme portera la mention :

« **DEMANDE DE COTATION**
N° 002/DC/C./DK SG/SPM/CIPM/2024 DU 22/07/2024

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

5. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, **le 20 Aout 2024 à 12 heures.**

Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

6. Ouverture des plis

- 6.1** - Les plis seront ouverts en séances dans la salle des actes de la Commune de Deuk, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Deuk, en présence des représentants des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier. **Le 20 Aout 2024 à 13 heures.**
- 6.2** - Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

7. Critères éliminatoires

- Absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non production d'une pièce administrative exigée dans les 48 heures ;
- Une offre financière incomplète (article manquant ou son prix par exemple) entraîne le rejet de l'offre.

8. Attribution

Le Maire de la Commune de Deuk attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au DC. Cette entreprise devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et l'offre financière évaluée la moins-disante par rapport à l'enveloppe prévisionnelle.

Fait à Deuk, le **22 juillet 2024**

LE MAIRE,
(MAITRE D'OUVRAGE)

Copies :

- Préfet M/I (*pour information*)
- ARMP-Centre (*pour publication et archivage*)
- Chef PAT/DL(*pour information*)
- DDMINDEVEL/MI (*pour information*)
- DDMINMAP/MI (*pour information*)
- Commune de Deuk
- Président de la CIPM-C.DK
- Affichage - Archives/Chrono.

VERSION ANGLAISE

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 OF THE 22TH JULY 2024 RELATIVE OF EQUIPMENT IN MEDICAL MATERIAL IN DEUK CMA, IN THE DEUK COUNCIL, MBAM AND INOUBOU DIVISION, CENTRE REGION IN EMERGENCY PROCEDURE.

Funding : BIP MINSANTE, EXECIRCE 2024

1. Consultation of Request for Quotation

A The Mayor of Deuk Council ; Contracting Authority, launches on the behalf of the Deuk Council, a request for quotation for the realization of the operation mentioned above :

The Request for Quotation documents may be withdrawn at **Technical Services of** the Deuk Council, with thirty **thousand (30 000) CFA Francs** payable at the Deuk Municipal Treasury (receipt for payment on delivery).

Number of lot	Lot intitulation	Previsional coast in FCFA	Caution en FCFA
1	EQUIPEMENT IN MEDICAL MATERIAL IN DEUK CMA	15 000 000	300 000

2. Participation

The Participation in this invitation to tender is open to all registered and qualified companies or groups of companies based in the Republic of Cameroon Language of the Quotation The quotation, as well as all enclosures, must be in the French or the English language

3. Conditions of submission of Quotations

3-1. The original and six (06) copies of the Quotation shall be put in a single sealed and anonymous envelope addressed to the Mayor of Deuk council and deposit at the technical service of Deuk Council.

3-2. The anonymous envelope shall bear the following mention :

«NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 OF THE 22TH JULY 2024 RELATIVE OF EQUIPMENT IN MEDICAL MATERIAL IN DEUK CMA, IN THE DEUK COUNCIL, MBAM AND INOUBOU DIVISION, CENTRE REGION IN EMERGENCY PROCEDURE.

"to only be opened during the bid-opening session of the tender board" »

4. Deadline for submission of quotations

The quotations must be received at the address indicate in the Request for Quotation, the **20th August 2024**, at **12 A.M o'clock** the bids are deposit in **Technical services of Deuk Council**.

5. Opening of quotations

5-1. The quotations shall be opened by the Deuk Tender Board with the bidders or one representative with power of Attorney, at the date **20th August 2024**, at **01 P.M o'clock** the place of bids opening is Deuk council.

5-2. During the Tenders Board opening session, the bidders' names and the amounts of their quotation shall be read out louder and shall be recorded by the **secretary of the Tenders Board**, in the minutes of the bid opening session.

6. Eliminatory criteria

- Absence of the BID Bond deliver by the authorize Bank ;
- False declarations or forged documents ;
- Absence, incomplete or non-compliant administrative files after 48 hours given the make available the refers documents ;
- An incomplete financial offer.

7. Contract Award

The contract shall be awarded to the tenderer with the lowest bid and meeting the required technical and administrative capacities.

Deuk, the 22TH JULY 2024

THE MAYOR
(AUTORITY CONTRACTING)

Copies :

- Préfet /MI (*for information*)
- DDMINDEVEL/MI (*for information*)
- Chef PAT/MI (*for information*)
- DDMINMAP/MI (*for information*)
- ARMP-CENTRE (*for publication and archivage*)
- President of ITB-DK (*for information*)
- Notice bards - archivage.

PIECE N° 2 :
LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22 JUILLET 2024, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE.

LOT UNIQUE : EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK, MONTANT TTC : 15 000 000 FCFA

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, la Commune de Deuk envisage de procéder à l'acquisition des équipements en matériels médical pour le compte du Centre Médical d'Arrondissement de Deuk ci-après désigné :

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif de cette fourniture que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **20 Aout 2024 à 12 heures** sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la commune de Deuk, Maître d'Ouvrage avec la mention :

« DEMANDE DE COTATION

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22 JUILLET 2024, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE.

“A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”».

Les offres seront débrouillées le **14 Aout 2024 à 13 heures** par la commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Deuk. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister au dépouillement.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé au cas où votre offre serait retenue.

Le coût prévisionnel de l'opération est de **15 000 000 (Quinze millions) de FCFA** et la caution de soumission est fixée à **300 000 (Trois cent mille) FCFA**.

Ce matériel médical devra être livré dans un délai de **Trois (03) mois** à la mairie de Deuk dès notification de l'Ordre de service délivré.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Deuk, le **22 Juillet 2024**

Ampliations :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMINMAP/MI
- CIPM/DK
- Chrono/archives
- Affichage

**LE MAIRE,
(MAITRE D'OUVRAGE)**

**PIECE N° 3 :
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

SOMMAIRE

3.1- Le dossier de consultation
3.2- Préparation des offres
3.3- Dépôt des offres
3.4- Ouverture des plis et évaluation des offres
3.5- Attribution de la lettre commande

3.1- LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : Contenu du Dossier de consultation

1.1- Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet de la commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette commande.

1.2- Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
- (b) Les spécifications techniques ;
- (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- (d) Le modèle de soumission ;
- (e) Le projet de lettre commande,
- (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.3- Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

3.2- PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : Documents constitutifs de l'offre

Le dossier de cotation présenté par le fournisseur comprendra les pièces suivantes :

PARTIE I : PIECES ADMINISTRATIVES

- (a) Registre de commerce ;
- (b) Relevé d'Identité Bancaire émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
- (c) Copie certifiée conforme de l'Attestation de non Redevance ;
- (d) Copie certifiée conforme de la Carte de contribuable ;
- (e) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- (f) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'entreprise ;
- (g) Quittance d'achat du dossier de cotation ;
- (h) Caution de soumission ;
- (i) Attestation de soumission CNPS ;
- (j) Cahier des clauses administratives particulières paraphé et signé à la dernière page.

PARTIE II : OFFRE DU FOURNISSEUR

- (a) La soumission, datée et signée (voir article 4 ci-dessous) ;
- (b) Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- (c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé (voir article 4 ci-dessous) ;
- (d) La Lettre Commande, remplie et signée (voir article 4 ci-dessous).

PARTIE III : EXPERIENCE

- (a) Trois (03) copies de lettres commandes (première et dernière pages) + PV de réception des marchés similaires.

Article 4 : Offre

4.1- Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
- b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2- Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3- Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre commande

Article 5 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en **FRANCS CFA**.

Article 6 : Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période **de 60 jours**.

3.3- DEPOT DES OFFRES

Article 7 : Cachetage et marquage des offres

Les Fournisseurs placeront l'original et les copies (05) de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) Adressée à L'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

3.4- OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

9.1- La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Deuk ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou leur représentant.

9.2- La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 : Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;

- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L’élaboration d’un tableau récapitulatif des offres.

3.5- ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 : Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l’attribution de la lettre commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l’offre est conforme pour l’essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu’elle est l’offre le moins- disant.

Article 12 : Communiqué de l’attribution de la lettre commande

L’Autorité Contractante décidera de l’attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d’affichage en communiquant :

- a) Le nom de l’attributaire ;
- b) L’objet de la consultation ;
- c) Le montant de la lettre commande ;
- d) Le délai de livraison.

Article 13 : Signature de la lettre commande

Dans les **dix (10) jours** suivant l’attribution, la lettre commande sera signée par L’Autorité Contractante et sera notifiée par le Chef de Service du Marché au Fournisseur qui se chargera de l’enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents, les Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d’éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s’interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’une lettre commande ; et
- (b) Est coupable de “corruption” quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d’enregistrement différents ;
- (c) Se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’une lettre commande de manière préjudiciable à L’Autorité Contractante. “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l’offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d’une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi L’Autorité Contractante des avantages de cette dernière.

GRILLE DE NOTATION

L'offre du soumissionnaire sera évaluée suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères suivants :

DEMANDE DE COTATION			
N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22 JUILLET 2024, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.			
<u>FINANCEMENT</u> : BIP MINSANTE - EXERCICE 2024.			

- **Expérience de l'entreprise (01 critère)**

N°		Nombre sup ou égale à 3	
		OUI	NON
1	Liste de marché similaire déjà exécutés (avec lettre commande + PV de réception)		

NB : Pour être prise en compte chaque référence citée devra avoir concomitamment un marché (1ère page, et page des signatures) et un document de bonne fin d'exécution ou PV de réception provisoire ou définitive.

Les originaux des contrats peuvent être sollicités à toutes les étapes du processus sous peine de disqualification des soumissionnaires qui n'en disposeront pas.

- **Lisibilité de l'offre du soumissionnaire (04 critères)**

N°		Effectif	
		OUI	NON
2	Pièces administratives claires et lisibles		
3	Tous documents à signer par le soumissionnaire comportent le nom et qualité du signataire ?		
4	Proposition du soumissionnaire présente les spécifications claires et détaillées par article		
5	Lettre commande bien remplie et signée avec nom et qualité du signataire		

- **Présentation global de l'offre du soumissionnaire (03 critères)**

N°		Justifiés	
		OUI	NON
6	Partie de l'offre (originale + copie) séparées avec intercalaires de couleur		
7	Offre bien reliés		
8	Respect de l'ordre des pièces		

TOTAL	OUI	NON

PIECE N° 4 :
MODELES D'ANNEXES

4.1- LETTRE DE SOUMISSION

[ENTETE DE L'ENTREPRISE]

DEMANDE DE COTATION

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22 JUILLET 2024, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT : BIP MINSANTE - EXERCICE 2024.

**A Monsieur le Maire de la Commune de
Deuk**

Objet : Lettre de soumission.

Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer _____

conformément à la demande de consultation et pour la somme de _____ (en chiffre) _____ (en lettres) FCFA Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises _____ (en chiffres) _____ (en lettres) FCFA. Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de _____ (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Le _____

Signature _____

Nom et qualité du signataire pour le
compte du Candidat

4.2- MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à : Monsieur Le Maire de la Commune de Deuk

Attendu que l'entreprise _____
a soumis son offre en date du _____ Ci-dessous désignée « le Soumissionnaire »
l'acquisition de _____ [date du dépôt de l'offre] pour exécuter à
_____, ci-dessous désigné « l'offre » et pour laquelle
il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à _____
(le montant) francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maitre d'Ouvrage,
s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité ;

Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ; Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement défini du marché, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au maître d'ouvrage à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à _____, le _____

(Signature de la banque)

4.3- DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS

DEVIS DESCRIPTIF DU MATERIEL MEDICAL DU CMA DE DEUK

Références de la mercuriale	Description détaillée de l'article	Qté	PU en chiffre	PU en lettre
	Lit d'hospitalisation relève buste	5		
	Matelas de lit d'hospitalisation	10		
	Table de chevet	5		
	Pied à perfusion	5		
	Bleu de méthylène 11	6		
	Fuschine de ziehl 11	6		
	Giemsa rapide 11	6		
	Table d'accouplement 2 parties	1		
	Moniteur de saturation en oxygène	1		
	Insufflateur de réanimation	1		
	Table d'examen	1		
	Pèse bébé RGZ-20	1		
	Balance mécanique adulte	1		
	Hemoglobinomètre urit	1		
	Canule de guedel adulte	20		
	Masque à oxygène avec tubulure	10		
	Blouse à usage multiple UU	50		
	Pince de Pozzi 25 cm UU	11		
	Pince de cheron 25 cm UU	10		
	Liqueur de fehling A 11	5		
	Liqueur de fehling B 11	5		
	Kit de solution de décontamination	1		
	Bassin de lit	10		
	Pipette pasteur /100	20		
	Hydrogel adhésif en mousse /5	20		
	Tabouret roulant de laboratoire	2		
	Tensiomètre digital	5		
	Boite d'accouplement complet	2		
	Huile à immersion pour microscope	2		
	Kit ciseau d'opération professionnel	1		
	Champ opératoire stérile	40		
	Stéthoscope double pavillon	2		
	Berceau Inox	3		
	Doppler fœtal Sonotrax	1		
	Kit de champ opératoire multiple	60		

NB : Les prospectus font partie intégrante de l'offre

Fait par le Fournisseur :

4.4- CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

(à remplir par le candidat)

Référence mercuriale	Désignation	Uté	Qté	Prix Unitaire	Prix total	Livraison	
						Délai	Lieu
	Lit d'hospitalisation relève buste	u	5				
	Matelas de lit d'hospitalisation	u	10				
	Table de chevet	u	5				
	Pied à perfusion	u	5				
	Bleu de méthylène 1l	u	6				
	Fuschine de ziehl 1 l	u	6				
	Giemsa rapide 1 l	u	6				
	Table d'accouplement 2 parties	u	1				
	Moniteur de saturation en oxygène	u	1				
	Insufflateur de réanimation	u	1				
	Table d'examen	u	1				
	Pèse bébé RGZ-20	u	1				
	Balance mécanique adulte	u	1				
	Hemoglobinomètre urit	u	1				
	Canule de guedel adulte	u	20				
	Masque à oxygène avec tubulure	u	10				
	Blouse à usage multiple UU	u	50				
	Pince de Pozzi 25 cm UU	u	11				
	Pince de cheron 25 cm UU	u	10				
	Liqueur de fehling A 1l	u	5				
	Liqueur de fehling B 1l	u	5				
	Kit de solution de décontamination	u	1				
	Bassin de lit	u	10				
	Pipette pasteur /100	u	20				
	Hydrogel adhésif en mousse /5	u	20				
	Tabouret roulant de laboratoire	u	2				
	Tensiomètre digital	u	5				
	Boite d'accouplement complet	u	2				
	Huile à immersion pour microscope	u	2				
	Kit ciseau d'opération professionnel	u	1				
	Champ opératoire stérile	u	40				
	Stéthoscope double pavillon	u	2				
	Berceau Inox	u	3				
	Doppler foetal Sonotrax	u	1				
	Kit de champ opératoire multiple	u	60				

NB : Chaque soumissionnaire, dans la présentation de son offre tiendra compte de son régime fiscal pour le calcul des taxes

4.5- TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Conformité du matériel		Prix Total TTC	Observations
			OUI	NON	Mercuriale	Prix		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	Noms et prénoms	Fonction	Signature

4.6- LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES GARANTIES ET CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I- BANQUES

- 1- Afriland First Bank (AFB), BP : 11 834 Yaoundé ;
- 2- Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
- 3- Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
- 4- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600 Douala ;
- 5- Banque Internationale Du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
- 6- Banque of Africa (Cameroun), BP : 4 593 Douala ;
- 7- Citi Bank Cameroun (CITI GROUP), BP : 4 571 Douala ;
- 8- Commercial Bank of Cameroon (CBC), BP : 4 004 Douala ;
- 9- Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP : 582 Douala ;
- 10- National Financial Credit Bank (NFC-BANK), BP : 6 578 Yaoundé ;
- 11- Société Commerciale des Banques au Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
- 12- Société Générale Cameroun (SGC), BP : 1 042 Douala ;
- 13- Société Générale des Banques au Cameroun (SGBC), BP : 1 784 Douala ;
- 14- Union Bank of Cameroon PLC (UBC), BP : 2 088 Douala ;
- 15- United Bank of Africa (UBA), BP : 2 088 Douala ;
- 16- Crédit Communautaire d'Afrique Bank

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 17- Activa Assurance, BP : 12 970 Douala ;
- 18- Assurance et Réassurance Africa (AREA), BP : 1 531 Douala ;
- 19- Atlantique Assurances S.A., BP : 2 933 Douala ;
- 20- Beneficial General Insurance S.A., BP : 2 328 Douala ;
- 21- Chanas Assurances, BP : 209 Douala ;
- 22- CPA S.A., BP : 54 Douala ;
- 23- Proassur, BP : 2 963 Douala ;
- 24- SAAR S.A., BP : 1 011 Douala ;
- 25- Nsia Assurances S.A., BP : 2 759 Douala ;
- 26- Saham Assurances, BP : 11 315 Douala ;
- 27- Zenithe Insurance, BP : 1 540 Douala ;
- 28- Royal Onyx Insurance, BP : 2 328 Douala.

PIECE N° 5 :
PROJET DE LETTRE-COMMANDE

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE DEUK

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM ET INOUBOU DIVISION

DEUK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024

PASSE APRES LA DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/ C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22
JUILLET 2024, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK
DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU
CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

TITULAIRE :

ADRESSE : BP :

TEL.:

FAX :

OBJET :

LIEU DE LIVRAISON :

MONTANT : F CFA TTC(.....) F CFA TOUTES TAXES
COMPRISES)

DELAIS : **02 MOIS**

FINANCEMENT : **BIP MINSANTE, EXERCICE 2024**

AUTORISATION :

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :
.....

NOTIFIEE LE :
.....

ENREGISTREE LE :

ENTRE :

Représenté par :

Ci-après désignée :

" L'AUTORITE CONTRACTANTE"

D'UNE PART ET

LA SOCIETE :

BP :

TEL :

FAX :

Représentée par :

Ci-après désignée :

"LE FOURNISSEUR"

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 22 - LITIGES
- ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet _____.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la Demande de Cotation N° **002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22 JUILLET 2024**

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières
- La soumission du fournisseur et ses propositions.
- Les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités
- Le détail estimatif
- Le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise :

1. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
2. La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. La loi N° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
4. Le Code minier ;
5. Les textes régissant les corps de métier ;
6. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
7. le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
8. Le décret n° 2012 /074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
9. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
10. L'arrêté N°00000204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
11. La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
12. la circulaire N°0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023, portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
13. La lettre circulaire N° 00000001 /LC/MINFI DU 04 Janvier 2024 relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des collectivités territoriales décentralisées pour l'Exercice 2024
14. Les textes et normes en vigueur au Cameroun ;
15. Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :

- Le Maître d'ouvrage : est le **Maire de la Commune de Deuk** ;
- Les attributions du Chef Service de Marché sont dévolues au Le **Chef Service Technique de Deuk** ;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le **Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat du Mbam et Inoubou à Deuk**.

L'Ingénieur ou son représentant doit vérifier que les fournitures et prestations soient conformes aux spécifications techniques décrites au devis technique du présent marché, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

ARTICLE 6 : DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à deux (02) mois à compter de la date de notification de la présente lettre commande.

Les livraisons se feront à la **Mairie de Deuk** (Lieu de livraison).

ARTICLE 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile

à :

BP : TEL. : FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipement tels que décrite dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur de contrôle et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

ARTICLE 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, livraison, l'installation et la maintenance pendant la période de garantie.

ARTICLE 10 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent l'acquisition et la mise en service des fournitures suivant le Bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 11 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

Avant la réception provisoire, le fournisseur devra transmettre au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur les documents suivants :

- Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie du fabriquant ou du fournisseur le cas échéant ;
- Certificat d'origine ;

- Certificats de conformité montrant que la fourniture à livrer respecte la norme.

ARTICLE 12 : RECEPTION DES FOURNITURES

12.1- RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Chef de Service avec copie à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception :

- **La réception est prononcée lorsque :**

- La fourniture sera achevée conformément aux spécifications du présent Marché et aux règles de l'art ;
- Les installations répondront aux prescriptions normatives en vigueur ;
- Les installations auront subi avec satisfaction les essais et les épreuves spécifiques ;

- **La Commission de réception sera composée des membres suivants :**

1. Le Maître d'Ouvrage : **Président** ;
2. Le chef service départemental du patrimoine de l'Etat du Mbam et Inoubou : **Rapporteur** ;
3. Le Chef Service du Marché : **Membre** ;
4. Le Délégué départemental du MINMAP: **Observateur** ;
5. Le Fournisseur ou son représentant : **Membre** ;
6. Le Comptable-matière : **Membre** ;
7. Le Médecin-Chef du CMA de Deuk, **Membre**;

Toute autre personne ayant des connaissances dans le domaine.

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins trois (03) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter ;

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission après examen dresse le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception de la fourniture.

La réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le champ par tous les membres de la commission.

12.2- RECEPTION DEFINITIVE : Sans objet

ARTICLE 13 : GARANTIE : Sans objet

ARTICLE 14 : ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur XAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 : GENERALITES - PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 16 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme De : _____
(Montant en chiffres) _____ (Montant en lettres) FRANCS
CFA TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENT

7.1- Avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

7.2- Échelonnement des Paiements

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutées.

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

ARTICLE 18 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage) se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par revirement au compte bancaire N° _____ ouvert auprès de la _____ (Nom de la Banque) _____ au nom de _____ (Fournisseur) _____

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du prestataire.

ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront enregistrés et timbrés exclusivement au Centre Régional des Impôts du Sud par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

NB : Après enregistrement, l'entrepreneur remet (06) copies enregistrées au Maire d'ouvrage pour ventilation.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 21 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre commande sont édités et diffusés.

ARTICLE 22 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 23 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 24 : VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d’Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

PAGE _____ ET DERNIERE

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024

PASSE APRES LA DEMANDE DE COTATION N° 002/DC/ C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22 JUILLET 2024, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

TITULAIRE :

ADRESSE : BP :

TEL.:

FAX :

OBJET :

MONTANT DU MARCHÉ EN FCFA :

ITC	
-----	--

DELAIS : 02 MOIS

FINANCEMENT : BIP MINSANTE, EXERCICE 2024

AUTORISATION :

Lu et accepté par le Cocontractant.	Signée par Le Maire de la Commune de Deuk Autorité Contractante.
Deuk, le _____	Deuk, le _____
ENREGISTREMENT	